



## *Société d'Escrime de Neuchâtel*

### **Règlement vestiaires**

#### **Principe de base**

La plus grande propreté est recommandée aux usagers de la salle d'armes, des vestiaires et des sanitaires.

#### **À l'issue de l'entraînement, chacun(-e) sera attentif(-ve)... :**

- )----- À remettre à sa place le matériel emprunté avant de rejoindre les vestiaires.
- )----- À ne pas pénétrer dans les vestiaires avec des armes. Celles-ci doivent être transportées dans un sac fermé.

#### **En quittant le vestiaire, chacun(-e) veillera...**

- )----- À ne pas laisser sa tenue d'escrime pendue aux patères.
- )----- À ne pas laisser ses chaussures de sport sur le sol ou sur les bancs.
- )----- À ne pas laisser son linge sécher dans le vestiaire ni dans le local de douches.
- )----- À ne pas abandonner sa bouteille vide de savon douche ou de boisson mais de la déposer dans les poubelles mises à disposition.
- )----- À ne pas laisser son sac d'escrime dans le vestiaire. Seuls deux sacs superposés sur les étagères sont admis. Autrement, ils seront déposés dans les casiers au haut de l'escalier après demande au Maître (places limitées). Si la demande est plus grande que l'offre, priorité sera donnée aux compétiteurs(-trices). Si plus de place, chacun(-e) emportera son équipement à domicile.

Le comité espère que ce présent règlement rappelant des règles élémentaires de savoir-vivre sera respecté par tous les membres de la SEN et que l'utilisation des vestiaires soit ainsi améliorée.

En cas de non-respect, il se verra contraint de prendre des sanctions.

Neuchâtel, août 2014

Le comité